

*Attribution de temps*

C'est une honte, monsieur le Président, une atteinte à la démocratie qu'un ministre tente ainsi à la Chambre cet après-midi d'accélérer l'adoption d'un bill sous prétexte que l'on que l'on en a suffisamment discuté. Il sait très bien que l'on en a pas assez parlé. Voyons un peu quelle étude approfondie il faudrait faire d'une mesure législative relative à l'impôt sur le revenu. Le gouvernement sait que, dans un autre avatar et avec un autre ministre des Finances, il a fait adopter un budget en 1977 et 1978. Lorsque notre parti a eu l'occasion de former un gouvernement pour quelque temps en 1979, il a présenté à la Chambre un bill relatif à l'impôt de moins de 100 pages. Ce projet de loi avait été renvoyé au comité plénier de la Chambre. La seule disposition vraiment contestable avait trait au prélèvement d'une taxe spéciale de 33 p. 100 sur les sociétés du secteur tertiaire. Les budgets de 1977 et 1978 avaient été approuvés par le gouvernement libéral mais les mesures fiscales qui en découlaient furent présentés par le gouvernement conservateur qui n'a pas imposé la clôture après cinq jours de débats en comité plénier. Les deux côtés étaient d'avis que c'était raisonnable.

● (1520)

Nous avons passé quatre jours et deux heures à débattre la mesure dont nous sommes saisis, mesure extrêmement compliquée et qui comporte le plus grand nombre de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu depuis 1971. Le gouvernement prétend que nous avons consacré trop de temps à ce projet de loi et que nous piétinons. Monsieur le Président, nous avons accepté de grouper les articles, nous avons proposé des amendements motivés, et nous avons soulevé des questions que nous ont signalées nos électeurs et auxquelles ils attendent des réponses du gouvernement. Beaucoup de députés ont cité des lettres de leurs électeurs, mais le gouvernement est incapable de leur dire quoi répondre. Dans bien des cas, le ministre ne peut pas répondre parce que lui-même ne comprend pas le projet de loi.

Le ministre et le gouvernement veulent éliminer la démocratie, les discussions et les débats. Ils se pensent la source même de la sagesse. De l'immeuble de la Place Bell Canada au cœur d'Ottawa, ils veulent essayer de mettre la main sur les entreprises canadiennes, et même de les détruire.

D'après le ministre, son parti a parcouru le pays pour tenir des audiences publiques. En janvier 1982, monsieur le Président, 65 députés de notre parti ont sacrifié une partie de leur congé pour entendre les témoignages du public qui sont à l'origine de certains changements. Je suis revenu à Ottawa avec d'autres députés en août et septembre pour entendre des témoignages sur une motion des voies et moyens et, encore là, il en est résulté des changements. On en a apporté d'autres qui allaient à l'encontre de la décision du comité des finances, mais le gouvernement ne veut pas dire pourquoi il a agi ainsi.

Il y a d'autres aspects du projet de loi que nous n'avons pas encore examinés, notamment les coûts annexes, la déduction des intérêts des REÉR, les travaux en cours, les réserves de gains en capital, les contrats de rentes à versements invariables

et quoi encore. Les représentants des compagnies aériennes ont écrit pour se plaindre que la taxe injuste imposée à ces dernières avait entraîné des déficits considérables.

Alors qu'il ne veut pas parler de la chute spectaculaire du prix mondial du pétrole, le gouvernement veut nous faire adopter à toute vapeur les dispositions du projet de loi relatives à cette question. Il ne croit pas que les citoyens ont le droit de se faire entendre. Il pense pouvoir agir à sa guise sous prétexte que, le 18 février 1980, il a fait élire plus de députés que les autres partis. Il s'imagine que les députés sont là uniquement pour s'incliner lorsqu'il décide de déclencher un vote.

Nous avons le devoir de représenter nos électeurs et toutes les régions du pays. Certaines d'entre elles ne veulent pas de ce gouvernement, mais elles tiennent quand même à être représentées.

Le gouvernement a imposé la clôture à l'étude de ce projet de loi. C'est injustifiable, monsieur le Président. C'est de la véritable dictature et la Chambre ne devrait pas le tolérer. Dans certaines circonstances, le gouvernement a le droit de vouloir faire avancer les choses, quand il peut prétendre que le débat a assez duré, mais ce n'est pas le cas. Le ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove) voulait proposer toute une série d'amendements, mais apparemment, il estime maintenant que cela n'a plus d'importance. Il veut simplement faire adopter ce projet de loi, même s'il contient des erreurs et même si certains contribuables, comme les notaires, ne sont pas couverts par les dispositions d'exemption. Peu lui importe, car ses fonctionnaires de la Place Bell Canada savent tout. Ils savent comment fonctionne la petite entreprise et comment l'écraser. Ils savent que les contribuables veulent protéger leur famille en souscrivant des assurances et ils savent comment les en empêcher. Ils veulent s'assurer que les citoyens ne pourront pas économiser pour leurs vieux jours. Ils ont intérêt à ramasser le maximum d'argent.

Le gouvernement parle de justice, mais quand nous faisons remarquer que ces dispositions sont injustes, il prétend avoir besoin de cet argent. Et il finit par dire: «Si vous n'adoptez pas ce projet de loi, nous ne pourrions pas rembourser les contribuables». Monsieur le Président, l'article 152 de la loi de l'impôt sur le revenu oblige le gouvernement à faire ce remboursement. Ceux qui empruntent de l'argent parce que leur remboursement n'arrive pas y sont obligés du fait que le gouvernement a enfreint les lois du Canada.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Monsieur le Président, je tiens à dire un mot de ce qui constitue vraisemblablement le pire coup bas que le gouvernement du Canada ait porté aux Canadiens. Le gouvernement libéral actuel se comporte en quelque sorte comme le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique.

**M. Lang:** C'est bien le pire coup bas qu'on puisse imaginer!

**M. Riis:** Le gouvernement se fiche du Parlement. Peu lui importe que nous vivions en régime de démocratie active, il adopte les mesures qui, selon lui, sont de nature à avantager non pas les Canadiens, mais ses députés et ses amis politiques.